



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Secrétariat général</p> <p>Service des ressources humaines Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales Bureau de la formation continue Adresse : 78, rue de Varenne 75349 PARIS CEDEX 07 SP</p> <p>Suivi par : Tél : 01.49.55.42.03 Fax : 01.49.55.59.31 Réf. interne : NS-FC-nouveaux arrivants SEA 07</p>	<p>Direction générale des politiques économique, européenne et internationale</p> <p>Service de la production et des marchés Bureau des soutiens directs</p> <p>Adresse : 3, rue de Barbet de Jouy 75349 PARIS CEDEX 07 SP</p> <p>Suivi par : Tél : 01.49.55.83 60 Fax : 01.49.55.45 90</p>
<p>NOTE DE SERVICE SG/SRH/SDDPRS/N2006-1317 DGPEI/SPM/N2006-4005 Date: 21 décembre 2006</p>	

Date de mise en application : **immédiate**

Dates limites de réponse : **8 janvier 2007** (tronc commun)
16 février 2007 (PACAGE)

Nombre d'annexes: 5

Objet : Formation des agents des directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF) récemment chargés de la gestion de l'aide découplée et des aides directes couplées

Résumé : La présente note a pour objet de présenter le dispositif de formation organisé à l'attention des agents récemment chargés de la gestion des aides directes, communément appelés "nouveaux arrivants en service d'économie agricole (SEA)".

Cette formation comprend deux modules : un **tronc commun** et un module **PACAGE – aides animales**.

Mots-clés : Politique agricole commune, formation des agents récemment nommés dans la gestion des aides directes en DDAF, formation des agents nouveaux arrivants en SEA, PACAGE.

Destinataires	
Pour exécution : Administration centrale Services déconcentrés	Pour information : Organisations syndicales

OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE FORMATION :

Cette action doit permettre aux agents d'assurer la gestion des aides, dans les délais et dans le strict respect de la réglementation en vigueur, plus particulièrement celle relative au système intégré de gestion et de contrôle (SIGC).

Il s'agit de fournir à chaque nouvel arrivant dans les services chargés de la gestion des aides directes relevant du SIGC les connaissances indispensables à la compréhension des enjeux de la gestion des aides, à la maîtrise de la réglementation et de l'outil informatique ad hoc.

Par ailleurs, à l'issue de la formation, le stagiaire doit être en mesure de se situer de façon adéquate par rapport aux différents partenaires concernés par son travail.

PUBLIC CIBLE :

Peuvent s'inscrire tous les agents des directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF) « nouveaux arrivants » dans le domaine de la gestion des aides, **c'est à dire n'ayant pas encore été en poste sur la totalité de la durée d'une campagne.**

Cette formation n'est pas conçue pour être suivie à titre préparatoire par des agents qui n'auraient pas encore pris leurs fonctions dans le service concerné.

Il est important de respecter ces recommandations afin de tirer le meilleur bénéfice possible de cette formation.

Toutes les catégories sont concernées (A, B, C, administratifs ou techniques).

CONTENUS (voir programme détaillé en **annexe 1**) :

Module 1 : Tronc commun (3 jours) :

Afin de fournir aux participants l'ensemble des connaissances nécessaires à la gestion des aides, les différentes séquences de ce module sont indissociables.

Thème	Durée	Intervenants
Contexte économique, social et institutionnel des aides	½ journée	Formateurs du CGAAER
S'organiser pour gérer les aides dans le cadre de la réglementation SIGC et apurement des comptes	1 journée ½	Formateurs internes en poste dans les SEA
Prévention et gestion du contentieux	1 journée	Formateurs du SAJ, personne ressource juridique

Début de stage : 09H30

Fin de stage : 17H00

Module 2 : PACAGE - Aides animales (3 jours) :

Début de stage : 09H30

Fin de stage : 17H00

Pré-requis :

Avoir auparavant suivi le module « tronc commun ».

Il n'est proposé qu'**une seule session "PACAGE – Aides animales"** pour la campagne 2006 – 2007, la gestion des aides végétales étant transférée vers l'outil ISIS pour lequel un dispositif de formation spécifique est prévu.

Thème	Durée	Intervenants
Gestion des aides animales	3 journées	Formateurs internes en poste dans les SEA

LIEUX DES FORMATIONS (calendrier en **annexe 2**) :

➤ Module 1 : Tronc commun

Zone grand ouest : TOURS (1 session)

Zone nord et est : DIJON (1 session)

Zone grand sud : MONTPELLIER (1 session)

Les délégués régionaux à la formation continue de chaque région concernée, dont la liste figure en **annexe 3**, assureront l'organisation de chacune des sessions de ce module.

➤ Module 2 : Aides animales

Le déroulement de ce module requiert la disponibilité d'une salle informatique et d'un serveur PACAGE.

Pour cette raison, la session sera organisée à l'INFOMA de NANCY dont les coordonnées sont mentionnées en **annexe 2**.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Deux fiches d'inscription distinctes permettent de s'inscrire au module 1 (**annexe 4**) et au module 2 (**annexe 5**). Elles doivent être visées par le supérieur hiérarchique, transmises au responsable local de formation et adressées :

- **pour le module 1** (tronc commun), **AVANT LE 8 JANVIER** au **délégué régional FORMCO concerné**,
- **pour le module 2** (PACAGE – aides animales), **AVANT LE 16 FEVRIER** à l'**INFOMA de NANCY**.

Les dates et les codes EPICEA correspondants sont indiqués à l'**annexe 2**.

Les stagiaires devront être munis d'un ordre de mission valant autorisation de déplacement visé par leur supérieur hiérarchique.

Les frais de déplacement et de séjour engagés à l'occasion de cette formation sont à la charge des services où sont affectés les agents.

➤ Inscription au module 1 « TRONC COMMUN »

Sauf cas de contrainte majeure, **les agents devront s'inscrire par fax, suivi de l'envoi courrier, à la session correspondant à leur inter-région (annexe 2).**

Les délégués régionaux FORMCO des régions organisatrices confirment aux agents, par courriel, leur inscription et leur adressent une convocation sous couvert de leur supérieur hiérarchique avec copie au responsable local de formation de la structure en leur communiquant toutes les **informations administratives et logistiques (lieu exact, horaires, accès, etc.)**.

Si la session pour la date souhaitée est complète, et après contact avec ses homologues, le délégué régional proposera l'une des 2 autres dates de formation figurant sur cette note de service.

➤ Inscription au module 2 « PACAGE – aides animales »

L'INFOMA de Nancy se chargera de la confirmation des inscriptions, de l'envoi des convocations aux stagiaires ainsi que du suivi de l'action prévue sur ce site.

La chef du service des ressources humaines

Le chef du service de la production et des marchés

Pascale MARGOT-ROUGERIE

Eric ALLAIN

LES CONTENUS

MODULE 1 : TRONC COMMUN

1^{er} JOUR

Séquence 1 : 9H30-12H30

Le contexte économique, social et institutionnel des aides

Pourquoi des aides financières à l'agriculture ?

Les différents systèmes d'aides à l'agriculture dans le monde : soutien de marché, aides directes aux producteurs, aides à l'occupation de l'espace.

Les grandes étapes de la politique agricole commune : 1962 (fondation), 1984 (quotas laitiers), 1992 (aides directes), 1999 (accord de BERLIN), juin 2003 (accord de Luxembourg).

Réforme de la PAC :

- contexte et philosophie,
- pourquoi ce découplage,
- notions de gestion des droits à paiement, conditionnalité et découplage,
- l'adaptation de l'organisation administrative et la réorganisation des offices,
- calendrier de la mise en place de la réforme de la PAC,
- les effets attendus de la réforme,
- comparaison avec la situation des états voisins dans le cadre de la PAC,
- perspectives 2009-2013.

Les risques : fraudes, négligences ; aspects financiers et politiques ; l'apurement.

Les deux piliers de la méthodologie de contrôle : les règlements SIGC et 885/2006 sur l'agrément des organismes payeurs.

L'organisation politico-administrative : les institutions communautaires, le pilotage national (MAP et MINEFI), les organismes payeurs (Offices et CNASEA), l'audit communautaire et national.

La hiérarchie des textes : du Traité de Rome à la circulaire, en passant par les règlements UE et les textes nationaux.

Séquence 2 : 13H30-17H30

S'organiser pour gérer les aides dans le cadre de la réglementation relative au SIGC et à l'apurement des comptes

Introduction

Se situer dans l'environnement,

Identifier les différentes aides,

Comprendre et s'approprier l'organisation d'une campagne et ses enjeux dans le cadre d'une démarche qualité : le calendrier des aides, l'information des demandeurs.

2^{ème} JOUR :

Suite séquence 2 : 8H30-17H00

Comprendre et s'approprier l'organisation d'une campagne et ses enjeux dans le cadre d'une démarche qualité (suite) : la planification des opérations et l'optimisation des moyens, la réception et l'accueil des demandeurs, l'organisation du traitement des demandes, les contrôles et suites à donner, le pilotage.

3^{ème} JOUR

Séquence 3 : 8H30-17H00

Prévention et gestion du contentieux

L'environnement juridique de la gestion des aides,

Les principes juridiques essentiels,

Les recours,

La rédaction d'un mémoire en défense,

L'exécution des jugements.

MODULE 2 : GESTION DES AIDES ANIMALES

Horaires :

Début jour 1 : 9h30

Fin jour 3 : 17h00

Objectifs :

Approche réglementaire par type d'aides et utilisation de PACAGE.

Contenu :

1. Tour de table
2. Rappel du tronc commun
3. Présentation de la documentation disponible
4. Les habilitations et la traçabilité des utilisateurs
5. Les paramètres de campagne
6. L'arborescence PACAGE
7. L'exploitant, l'exploitation et les régimes d'aides communautaires
8. Les Batches
9. Les éditions PACAGE
10. Les interactions entre les différents régimes d'aides, les aspects réglementaires
11. L'instruction et la saisie, le contrôle formel et la réception informatique des demandes
12. Le contrôle administratif, les alertes et leur expertise
13. Les contrôle sur place
14. Synthèse aides bovines et pénalités
15. Les paiements, les flux informatiques et papiers

CALENDRIER DES SESSIONS

MODULE 1 : TRONC COMMUN

Lieu de formation	Régions concernées	DR FORMCO concerné	Date de la session	Nombre de places	Code EPICEA
MONTPELLIER	- P.A.C.A., - Aquitaine, - Corse, - Midi-Pyrénées, - Languedoc-Roussillon, - Rhône-Alpes.	Jacky BRETAGNE	23, 24 et 25 janvier 2007	18	87123
DIJON	- Nord Pas-de-Calais, - Champagne-Ardenne, - Lorraine, - Alsace, - Franche-Comté, - Bourgogne, - Auvergne.	Karine MERGEM	30, 31 janvier et 1 ^{er} février 2007	18	87126
TOURS	- Centre, - Poitou-Charentes, - Bretagne, - Haute-Normandie, - Basse-Normandie, Limousin.	Jean-Pierre DOHOLLOU	06, 07 et 08 février 2007	18	87128

MODULE 2 : PACAGE - GESTION DES AIDES ANIMALES

Une session les 27, 28 et 29 mars 2007 à NANCY : code EPICEA 84794

Nombre de places : 16

LISTE DES DELEGUES REGIONAUX DES SITES CONCERNES PAR LA FORMATION

Les délégués ci-dessous sont responsables de l'organisation du module 1 « tronc commun ».

SITES	RESPONSABLES	LIEU	ADRESSE
CENTRE	M. Jean-Pierre DOHOLLOU jean-pierre.dohollou@educagri.fr	LEGTA Bourges	Rue Théophile Gautier BP 4067 18028 BOURGES CEDEX Tél : 02.48.24.79.27 Fax : 02.48.70.15.90
LANGUEDOC-ROUSSILLON	M. Jacky BRETAGNE jacky.bretagne@agriculture.gouv.fr	DRAF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZAC d'Alco BP 3141 34034MONTPELLIER CEDEX 01 Tél :04.67.10.19.14 Fax : 04.67.10.01.02
BOURGOGNE	Mme Karine MERGEM karine.mergem@agriculture.gouv.fr	DRAF BOURGOGNE	22 D, Bd Winston. Churchill BP 1609 21036 - DIJON CEDEX Tél : 03.80.39.31.80 Fax : 03.80.39.30.99

L'organisation du module 2 « PACAGE - aides animales » est gérée par :

Site	Responsable	Adresse
INFOMA Nancy	Christelle SANDERS christelle.sanders@agriculture.gouv.fr	7 rue des Cordeliers BP 269 54005 NANCY cedex Tel : 03.83.39.67.04 Fax :03.83.39.67.19

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
SG – SRH - SDDPRS - Bureau FORMCO

**FICHE D'INSCRIPTION MODULE 1
"TRONC COMMUN"**

FORMATION DES AGENTS DES DDAF NOUVELLEMENT CHARGES DE LA GESTION DES AIDES DIRECTES

A retourner avant le 8 janvier 2007 au délégué régional à la formation concerné

Il est rappelé que la présente fiche visée doit être transmise au responsable local de formation.

Nom - Prénom	
Catégorie	
Grade	
Direction	
Fonctions occupées	
Adresse administrative	
Tél et Fax	
E-mail	
Date de prise de fonction dans la gestion des aides directes	
Avez vous déjà exercé dans un SEA (si oui, préciser la fonction, la date et le lieu)	
Motivation de la demande	
MODULE 1 : TRONC COMMUN Date choisie et code EPICEA	
Visa du responsable local de formation :	
Avis du chef de service favorable défavorable (motif) Date : Signature :	Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de déplacement (transport et indemnités de mission) favorable défavorable (motif) Date : Signature :

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
SG – SRH - SDDPRS - Bureau FORMCO

FICHE D'INSCRIPTION MODULE 2
"PACAGE – AIDES ANIMALES"

FORMATION DES AGENTS DES DDAF NOUVELLEMENT CHARGES DE LA GESTION DES AIDES DIRECTES

A retourner avant le 16 février 2007 à l'INFOMA de NANCY

Il est rappelé que la présente fiche visée doit être transmise au responsable local de formation.

Nom - Prénom	
Catégorie	
Grade	
Direction	
Fonctions occupées	
Adresse administrative	
Tél et Fax	
E-mail	
Date de prise de fonction dans la gestion des aides directes	
Avez vous déjà exercé dans un SEA (si oui, préciser la fonction, la date et le lieu)	
Motivation de la demande	
MODULE 2 : AIDES ANIMALES	
Code EPICEA	84794
Visa du responsable local de formation :	
Avis du chef de service	Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de déplacement (transport et indemnités de mission)
favorable	favorable
défavorable (motif)	défavorable (motif)
Date :	Date :
Signature :	Signature :